

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



17.10.2021 @Eloise

www.botterens.ch

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74
Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Le mot du Syndic
- 7 Autorités communales
- 8 Gestion des déchets
- 9 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 10 Procédure de demande d'autorisation de construire
- 11 Avis aux automobilistes
- 12 Convocation à l'Assemblée communale du 13.12.2021
- 13 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13.09.2021
- 26 Votations – rappel
- 27 Infos « Seniors » - invitation café seniors
- 30 Feu : message Team Prévention
- 32 Programme Fenêtres de l'Avent 2021

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37



Fermeture de l'administration communale durant les
Fêtes de Noël du 27 décembre 2021 au 9 janvier 2022

Le mot du Syndic

Chères habitantes et habitants de notre commune,

L'automne et ces magnifiques couleurs s'est installé et nous voici donc bientôt à la fin de l'année.

Les gens ont enfin pu à nouveau se rencontrer et vivre un semblant de vie normale après de nombreuses restrictions sanitaires.

Le Conseil communal s'est affairé à de nombreuses tâches et bien d'autres encore concernant les constructions, les écoles, les forêts, les routes et les canalisations. C'est toujours dans une ambiance chaleureuse que les séances de Conseil communal se déroulent. Un grand merci à mes collègues.

Comme vous avez pu le constater, de nombreuses personnes sont venues s'établir dans notre charmante commune durant cette année. Le Conseil communal se joint à la population pour leur souhaiter la bienvenue et les inviter à participer à la vie villageoise.

Pour ce faire, l'aire de jeux et de rencontre est actuellement à l'examen préalable et nous espérons que les services de l'Etat nous donneront une réponse favorable rapidement.

Le projet de liaison pédestre entre Botterens et Villarbeney avance gentiment. Le Service des ponts et chaussées est partenaire car il s'agira également d'une liaison cyclable entre nos deux localités. Les frais seront donc partagés selon une clé de répartition à définir.

La Commission sénior a repris ses activités. Un café sénior accueillera nos Aînés le vendredi 19 novembre à la salle communale. Je me réjouis de vous rencontrer autour d'un verre ou d'un café.

Enfin, une idée d'assainissement et éventuellement d'agrandissement du bâtiment communal est en réflexion au sein du Conseil communal. La salle communale pourrait ainsi être agrandie et accueillir un peu plus de monde.

Pour terminer, je vous souhaite par avance un bel automne plein de couleurs et de lumière ainsi que de très belles et heureuses fêtes de fin d'année.



Votre syndic
Dominique Macheret

*Le Conseil communal de Botterens
et le personnel de l'administration communale
vous présentent leurs meilleurs vœux
à l'occasion des Fêtes de fin d'année*



Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic

079 250 67 21

dominique.macheret@fr.ch

Administration générale

ARG

ASLG

Finances

Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic

079 659 70 28

026 921 27 30

ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes

AICG

Eau potable

Épuration des eaux

Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz

079 394 61 43

info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire

Curatelles

Culture et tourisme

Protection civile - ORCOC

Michael Richoz

076 398 23 52

technique@botterens.ch

Aménagement du territoire

Constructions / Énergie

Ordre public et naturalisations

Démoustication

Olivier Risse

079 565 20 18

026 913 93 43

orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé

Cimetière

Feu

Forêts

Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.30 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 30.10)
- jeudi 17.30 – 19.30 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
13.30 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

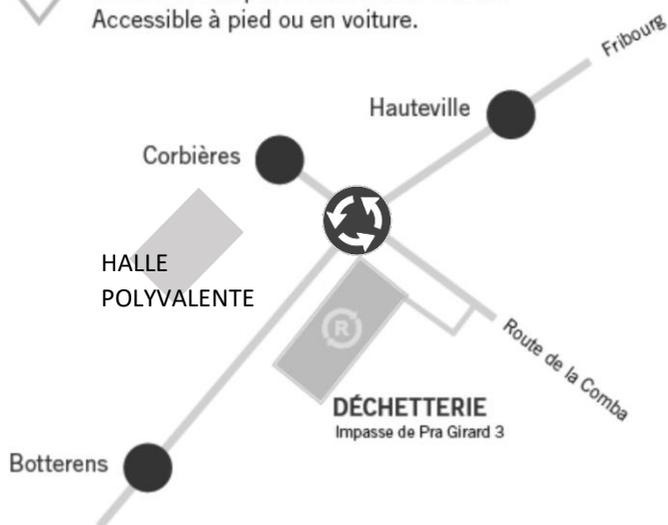
L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.



1647 Corbières, Impasse de Pra Girard 3

L'accès se fait par la Route de la Comba.

Accessible à pied ou en voiture.



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003	
Ch. de Châtel 54 – Botterens	079 284 23 74
Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 – Villarbeney	079 905 48 37
De Campos Mafalda 2001	
Rte du Villard 3 – Botterens	078 661 67 14
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 – Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Céline 1998	
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney	079 128 61 76
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 – Botterens	079 919 77 85



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. **A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.**

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Procédure pour le dépôt d'une demande d'autorisation de construire

Les demandes de permis de construire (simplifiée-ordinaire et préalable) doivent obligatoirement être déposées auprès des communes par le biais de FRIAC (application de gestion). Tous les renseignements utiles et pratiques pour la création de votre compte utilisateur et de votre dossier sont disponibles via le lien suivant :

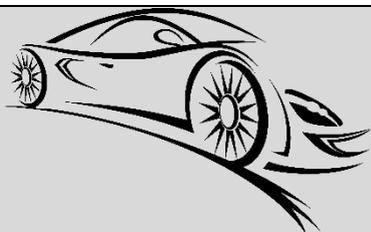
<https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-accueil>

IMPORTANT

- Avant d'élaborer votre dossier, renseignez-vous auprès de la commune pour déterminer le type de procédure à suivre (ordinaire ou simplifiée).
- L'intitulé de votre dossier doit obligatoirement faire mention de toute éventuelle demande de dérogation :
 - Demande de dérogation aux distances aux limites
 - Demande de dérogation à la route communale
- Une fois que le dossier FRIAC a été créé et que vous vous êtes assurés qu'il contient tous les documents et plans nécessaires, cliquer sur "envoyer à la commune". Après cette étape, vous pourrez alors imprimer le dossier en 4 exemplaires (1 exemplaire complet et dûment signé et 3 exemplaires réduits comprenant uniquement les plans et les fiches de requête).
- C'est à réception des dossiers "papiers" que le traitement de votre dossier par la commune se déclenchera.
- Sous réserve d'éventuelles demandes de compléments ou d'autres contraintes, le temps de traitement moyen d'analyse d'un dossier avant sa mise à l'enquête est de 2 à 3 semaines.

Le Conseil communal

Annonceur



Carrosserie Patrick Chassot

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur **CERAMIC PRO®**

Avis aux automobilistes : invitation à la prudence

Nous invitons les usagers de la route à faire preuve de fair-play et de prudence sur les routes communales. Que ce soit envers les riverains, les écoliers ou d'autres usagers motorisés, restez attentifs et adaptez votre vitesse !

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de stationner le long des routes communales.

Merci de votre attention.

Le Conseil communal

Convocation à l'assemblée communale des budgets 2022

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **lundi 13 décembre 2021**, à 20.00 heures, au Restaurant Le Chamois.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2021 (publié dans le présent numéro)
2. Budget 2022
 - Budget de fonctionnement 2022 et rapport de la commission financière
 - Budget des investissements 2022 et rapport de la commission financière
 - Investissement pour l'aménagement de deux bandes de roulement en béton sur les hauteurs de la Route des Baumes
 - Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022
3. Approbation du Règlement des finances (RFin)
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13.09.2021

Restaurant Le Chamois, lundi **13 septembre 2021**, 20.00 heures

Présidence Dominique Macheret, Syndic

Présents 29 citoyennes et citoyens

Excusé(e)s M. X. Rime
 M. G. Romanens
 M. F. Romanens
 Mme F. Monney et M. N. Monney
 Mme E. Chabloz et M. Y.-L. Chabloz
 Mme N. Brügger
 M. C. Ruffieux
 M. P. Müller
 Mme M.-J. Rauber
 M. F. Tornare
 Mmes M. et R. Risse
 M. J. Barras
 M. D. Hager
 Mme C. Vonlanthen et M. J.-M. Trouillet
 M. M. Pasquier

Scrutateurs MM. H. Moser et M. F. Voltz

Secrétaire Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19.04.2021
- Législature 2021-2026
- Crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau communal et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure
- Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée dédiée principalement à la constitution des différentes commissions communales. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 27 août 2021 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale. 29 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2021. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 19 avril 2021 est adopté par 28 voix et une abstention.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Législature 2021-2026

M. le Président indique qu'en début de nouvelle législature, après le renouvellement des autorités communales, l'assemblée communale se doit de procéder à la nomination des membres des différentes commissions.

Auparavant, il convient de décider du mode convocation aux assemblées communales pour la toute la durée de la période législative 2021/2026 et de la délégation de compétence octroyée au conseil communal pour les transactions immobilières.

Mode de convocation aux assemblées communales

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, l'assemblée est convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la FO, par affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de conserver la méthode appliquée jusqu'à présent, soit la convocation via un tout-ménage publié dans le bulletin communal.

Ce mode de convocation pour la législature 2021/2026 tel que proposé par le Conseil communal appelle-t-il à des remarques ?

Mme Aline Mutrux ajoute que la convocation est également depuis peu annoncée via l'application IGruyere.

Le Président acquiesce mais précise que la convocation via IGruyere n'est pas une voix légale de convocation. Le Conseil communal s'en sert néanmoins à titre de rappel.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent le mode de convocation proposé de se manifester à mains levées.

Le mode de convocation aux Assemblées communales via un tout-ménage publié dans le bulletin communal est adopté à l'unanimité.

Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières pour un montant de Fr. 20'000. —

Au cas où le Conseil communal serait amené à effectuer, pendant la période administrative 2021-2026, des transactions immobilières (échanges de terrain), il demande à l'Assemblée l'octroi d'une délégation de compétence pour effectuer ces transactions jusqu'à qu'concurrence d'un montant de Fr. 20'000.--.

Le Conseil communal invite l'Assemblée à approuver cette mesure identique à celle appliquée lors des périodes administratives écoulées.

Mme Aline Mutrux demande de quelles transactions exactement il est question.

M. le Président précise que cela concerne les achats, ventes et échanges de terrain.

M. Claude Meyer demande si ces transactions sont limitées à Fr. 20'000.- par année.

M. le Président répond par la négative, ce plafond concerne la transaction elle-même.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cette délégation de compétence pour les opérations immobilières pour un montant jusqu'à qu'concurrence de Fr. 20'000.- de se manifester à mains levées.

Cette délégation de compétence pour les opérations immobilières pour un montant jusqu'à qu'concurrence de Fr. 20'000.- est accordée par l'Assemblée par 28 voix et une contre-épreuve.

Nomination de la commission financière pour la période 2021/2026

Le Conseil communal :

- Remercie : MM. Francis Romanens, René Allemann et Guy Buchmann pour leur collaboration durant la période écoulée.
- Propose : Les 3 membres sortants acceptent de se porter candidat pour un nouveau mandat.

Par ailleurs, la commission financière doit être complétée par 2 nouveaux membres, ceci conformément à la nouvelle loi sur les finances communales qui prévoit que la commission financière comptabilise 5 membres au total.

Aussi, M. Fabrice Ruffieux et M. Xavier Rime ont tous deux acceptés de se porter candidats.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que ces 5 membres sont élus.

Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2021/2026

Le Conseil communal :

- Remercie : Mme Aline Mutrux, M. Claude Meyer et M. Florian Magnin
- Propose : Les 3 membres sortants acceptent de se porter candidat pour un nouveau mandat. Les élus en charge des dicastères des constructions et de l'aménagement du territoire, à savoir M. Michael Richoz et M. Dominique Macheret siégeront également au sein de cette commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que les membres proposés sont élus.

Nomination de la commission des naturalisations

Le Conseil communal :

- Remercie : Anne-Claude Jaccottet, Noël Blanc et Gonzague Romanens
- Propose : Anne-Claude Jaccottet et Gonzague Romanens acceptent tous deux de se mettre à disposition pour un nouveau mandat. M. le Président adresse ses remerciements à M. Noël Blanc pour sa collaboration durant la dernière législature. Véronique Moret accepte de se mettre à disposition.

2 membres du Conseil communal, M. Richoz et Mme Sciboz compléteront la composition de cette commission.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Si tel n'est pas le cas, il propose d'élire ces 5 personnes par acclamations tout en les remerciant d'avance de leur collaboration.

C'est sous les acclamations de l'Assemblée que les candidats sont élus.

M. le Président profite de ce point à l'ordre du jour pour remercier les membres des autres commissions communales, à savoir la commission Seniors et la commission Place de jeux. Leur charge de travail a été particulièrement conséquente ces derniers mois et le Conseil communal est très heureux de pouvoir compter sur leur collaboration.

Avec l'engagement d'un spécialiste en protection incendie la commune est tenue de dissoudre la commission locale du feu. M. le Président adresse un immense merci à MM. Antoine Barras et Joël Ruffieux pour leur disponibilité et leur œil aguerri lors de l'examen des dossiers de construction. Ils sont également remerciés par les applaudissements de l'Assemblée.

3. Crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau communal et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure

M. le Président indique que la chaudière qui date de 1999 montre quelques signes de faiblesse. Le Conseil communal estime qu'il est préférable d'investir dans un nouveau système de chauffage. Les travaux sont estimés à Fr. 39'500. — pour l'installation d'une PAC air-eau extérieure. Celle-ci pourra être installée dans l'angle « perdu » entre les deux bâtiments communaux. Une demande de subventionnement sera parallèlement déposée au canton. Cet investissement pourra être financé par des moyens propres (liquidités) sans recourir à un emprunt.

Mme Aline Mutrux demande si le concept prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques étant donné qu'ils sont actuellement également subventionnés par le canton ?

M. le Président répond que cette option sera étudiée dans le cadre de la réflexion menée autour de l'agrandissement de la salle communale. Une partie de la toiture sera très probablement refaite.

Mme Aline Mutrux ajoute que dans le cas d'un agrandissement cela sera de toute façon obligatoire.

Mme Aline Mutrux demande si la commission d'aménagement sera jointe au processus.

M. le Président répond que les membres de la commission seront contactés au moment opportun. Pour le moment le projet en est uniquement au stade de réflexion.

M. Claude Meyer demande si la PAC prévue est dimensionnée en tenant compte d'un éventuel agrandissement.

M. le Président répond par l'affirmative.

Mme Aline Mutrux constate que le projet d'agrandissement est donc déjà amorcé.

M. le Président répond qu'il en est au stade de réflexion pour le moment. Quoi qu'il advienne, l'agrandissement éventuel de la salle sera modéré, la surface du terrain ne nous permet pas un agrandissement conséquent.

M. le Président cède la parole à M. G. Buchmann pour la lecture du préavis de la commission financière.

M. Guy Buchmann fait lecture du préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 39'500.- et son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Cet investissement de Fr. 39'500.- pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure et son mode de financement par des moyens propres sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

4. Divers

M. Fabrice Ruffieux demande si un appel d'offres sera fait pour l'installation de la PAC.

M. le Président répond par l'affirmative, 3 offres au minimum sont systématiquement demandées.

M. Lucien Thiébaud relance le Conseil communal quant à l'entretien du pâturage en dessus de chez lui.

M. le Président répond que l'exploitant a été contacté et invité à faire le nécessaire. Il semblerait qu'il n'ait pas tenu ses engagements. Le Conseil communal le relancera.

M. Robert Ruffieux confirme avoir fait une vision locale. Il regrette que l'exploitant n'ait pas donné suite et indique qu'il reprendra contact.

M. Sébastien Gillard demande où en est le dossier de la place de jeux.

M. Michael Richoz répond que le dossier sera déposé à l'enquête préalable tout prochainement. Une majorité des demandes formulées par les représentants des sociétés ont été intégrées. Un fit back sera fait à l'intention des sociétés.

Mme Aline Mutrux se dit surprise que la population n'ait pas pu prendre connaissance du projet avant l'enquête préalable.

M. Michael Richoz répond qu'il faut attendre l'issue de l'enquête préalable. Le dossier pourrait être encore sujet à modifications. Il pourra probablement être présenté à l'Assemblée communale de décembre. Il précise que le projet n'a pas fondamentalement changé par rapport à la présentation faite en Assemblée communale.

Mme Aline Mutrux trouve cela un peu précipité et estime que la population aurait pu recevoir des informations avant.

M. Michael Richoz rappelle également que dans l'intervalle la population a été invitée par le biais de tout-ménages à faire ses observations.

Mme Aline Mutrux constate qu'encore une fois la commission d'aménagement n'a pas été associée.

M. Michael Richoz répond qu'en Assemblée communale de décembre 2020 un groupe de travail a été mis en place. En parallèle des contacts ont été pris avec les sociétés afin de les associer au développement du projet.

Mme Aline Mutrux constate que les autres habitants du village n'ont pas le loisir d'être entendu.

M. Michael Richoz répète que les habitants ont été sollicités par tout-ménages.

M. le Président ajoute que le projet sera présenté en commission d'aménagement dès la fin de l'examen préalable.

Mme Aline Mutrux conteste le processus. La commission d'aménagement arrive en bout de course seulement.

M. Michael Richoz ajoute qu'une commission représentative des villageois a été créée spécialement pour ce projet.

Mme Aline Mutrux répond que contrairement à son souhait elle n'a pas pu intégrer la commission « place de jeux ». Il y avait apparemment déjà trop de monde et une lettre envoyée au Préfet par Tchô Botterens n'a pas convenu. A la suite de quoi M. Richoz lui a envoyé un mail pour lui dire qu'il était exclu qu'elle intègre cette commission. A un moment donné Mme Mutrux indique avoir fait partie du petit service technique de la commune de Botterens et ce n'est plus le cas à présent. Elle fait partie de la commission d'aménagement et en 5 ans la commission n'a été convoquée que 4 fois. Mme Mutrux ajoute qu'en tant que professionnelle elle va vers ses clients avec le projet avant qu'il soit finalisé. Elle constate que si le projet en est déjà au stade de l'examen préalable c'est qu'il est déjà abouti. La population se retrouvera devant le fait accompli.

M. Michael Richoz précise qu'elle n'est pas la seule à ne pas avoir pu rejoindre le groupe de travail. Plusieurs personnes, comme Mme Mutrux, se sont annoncées que tardivement. Le groupe de travail s'était déjà constitué. Le but n'était pas de créer une commission de bâtisse de 50 villageois.

Mme Aline Mutrux estime que la commission d'aménagement aurait dû être intégrée d'office dans le processus. Les membres de la commission ne sont même pas au courant.

M. Michael Richoz lui rappelle la présentation faite en Assemblée communale.

M. le Président répète que le projet sera présenté en commission d'aménagement dès que les services de l'Etat auront fait leur retour.

Mme Aline Mutrux relève que cela confirme que le projet est abouti. Pourquoi il n'est pas présenté dans ce cas-là à la communauté.

M. Fabrice Ruffieux estime que quand des commissions sont constituées pour un projet en particulier il faut remonter ce projet ensuite à la commission d'aménagement au même titre qu'au Conseil communal. Une commission d'aménagement existe et elle devrait être aussi utilisée pour leur permettre de faire leurs remarques. L'avis de gens compétents n'est pas négligeable.

M. le Président et M. Michael Richoz répondent que dans tous les cas parmi les membres du groupe de travail il y a des gens très compétents.

M. Fabrice Ruffieux en convient mais trouve qu'il serait plus logique que le projet soit présenté au préalable à la commission d'aménagement avant d'être expliqué à la population.

M. le Président en convient et confirme qu'une présentation en commission d'aménagement interviendra avant la présentation en Assemblée communale.

M. Sébastien Gillard remercie M. Michael Richoz pour la réponse à sa question.

M. Antoine Barras estime judicieux de rappeler le cadre légal et la différence entre une commission d'aménagement qui est en charge du territoire et une commission de bâtisse, rôle attribué à la commission « place de jeux ». Les attributions ne sont pas les mêmes.

Mme Aline Mutrux répond que s'agissant d'un projet d'urbanisme la commission d'aménagement devrait en faire partie intégrante afin de regrouper un maximum de compétences. Elle regrette de n'être pas plus souvent mise à contribution. 3 convocations en 5 ans c'est incompréhensible.

M. le Président répond que la commission d'aménagement ne doit pas être convoquée pour chaque construction.

Mme Aline Mutrux répond qu'elle fait référence à des concepts d'urbanisme et non pas à des constructions. Quand il y a eu la présentation de la place de jeux elle avait suggéré un développement par étapes. Sa proposition n'a pas reçu de réponse. A un moment donné, le Conseil communal concède à prendre des forces gratuites du village ou pas !

M. Antoine Barras est d'avis que les membres du groupe de travail place de jeux sont des gens très capables et du métier, tout à fait aptes à mener à bien ce projet.

M. Jean-Luc Ruffieux répète qu'un tout-ménage a été adressé à la population et que les personnes qui souhaitaient recevoir des informations les ont reçues. C'est un peu malvenu de reprocher un manque de communication !

M. Jean-Luc Ruffieux demande ce qu'il en est du projet Goya Onda.

M. le Président répond que le Conseil communal a reçu les requérants du projet. Le Conseil communal leur a d'ores et déjà fait part de l'opposition de la commune (nuisances sonores, fermeture du haut-lac).

M. le Président ajoute qu'il y a eu une levée de bouclier face au projet Goya Onda qui n'est, actuellement, qu'une intention. La Commune de Morlon, tout comme l'ARG ne peuvent, en tant que collectivité, freiner ce projet dont on ne connaît pas le stade actuel de développement. La Commune de Morlon doit décider si elle veut aller plus en avant avec ce projet ou éventuellement l'analyser plus tard.

Dans tous les cas, il faut attendre la procédure légale. Pour le moment le dossier en est au stade d'intention.

M. Fabrice Ruffieux demande si le Conseil communal a reçu des nouvelles de la DAEC.

M. le Président répond que le Conseil communal n'a pas reçu de nouvelles de la DAEC concernant le dossier de la gravière.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 20h33 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Gaëlle Murith

Le Syndic

Dominique Macheret

Annonceur

Privé: Rte Blessonné 10 | 1652 Botterens

SERRURERIE ET FER FORGÉ

MONNEY N

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62

Votations : rappel

Nous vous rappelons qu'en cas de **vote par correspondance** par l'intermédiaire la poste, votre certificat de capacité (enveloppe de vote) **doit être affranchi.**

Vous avez cependant la possibilité de le retourner sans frais de retour dans la boîte placée à l'extérieur, devant l'entrée de l'administration communale.

Merci de votre attention.

Le secrétariat communal

Infos « Seniors »

Message de la Croix-Rouge fribourgeoise

Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur bénévole vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements : 026 347 39 40

Des lits électriques et des matelas adaptés

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques.

Renseignements : 026 347 39 52

Nous vous proposons également d'autres activités ou services qui peuvent vous intéresser :

- Permanence pour les seniors sur les nouvelles technologies
- Conseil à domicile pour les proches
- Cours pour les proches aidants
- Repas accompagnés par des auxiliaires de santé
- Fête de Noël à Fribourg
- Goûter de Bénichon à Bulle
- Fête de l'Amitié à Estavayer-le-Lac

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue Guillaume-Techtermann 2

1700 Fribourg

026 347 39 40



Café Séniors Invitation

le vendredi 19 novembre 2021
de 16h à 17h30

Les séniors sont invités à
une rencontre autour d'un café.

Avec la participation de :
Dominique PASQUIER
Conteur

MA COMMUNE EST-ELLE CONVIVIALE
POUR LES SENIORS ?

La Commission Senior+ et
le Conseil communal souhaitent
avoir l'avis des séniors
(60 ans et plus),
au sujet de leurs attentes,
leurs besoins, etc... dans différents
domaines les concernant.

**Salle communale
de Botterens**

**Café offert par la
commune
Entrée gratuite**

Commission sénior+
Commune de Botterens
Renseignements :
Marcel Pasquier
079 287 72 33

E-Mail : marcel.pasquier@bluewin.ch

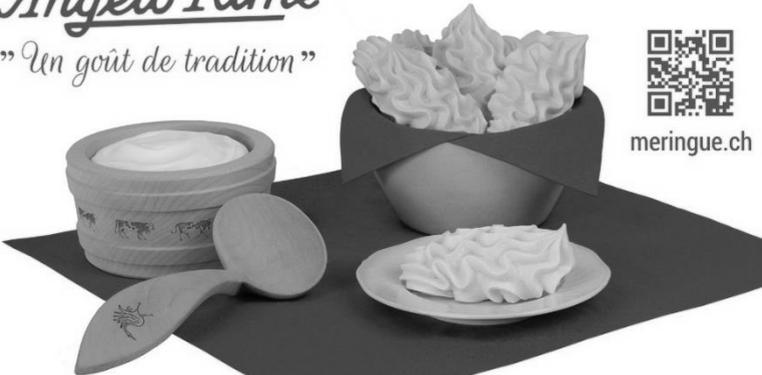
Nous respectons les mesures recommandées
par OFSP pour la prophylaxie du Covid-19

Annonceurs



*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens



Team Prévention

Risque d'incendie de l'arbre de Noël : 10 conseils

C'est précisément pendant les jours de fête que les sapeurs-pompiers doivent toujours à nouveau intervenir, pour éteindre des incendies. Les causes de la plupart de ces incendies sont des couronnes de l'Avent et des sapins de Noël qui se dessèchent dans les appartements chauffés et constituent alors un risque d'incendie accru. Les conseils suivants contribuent à empêcher ces risques.

L'utilisation imprudente de bougies est régulièrement la cause d'incendies d'appartements ou de maisons durant les fêtes de Noël et Nouvel-An.

Grâce aux conseils suivants, vous augmentez la sécurité incendie pendant la période de Noël :



1. Dans l'attente du moment de le décorer, placez le sapin à l'extérieur dans un récipient rempli d'eau.
2. Le sapin de Noël devrait être solidement fixé sur un socle stable contenant de l'eau.
3. Ne placez pas l'arbre de Noël à proximité de matières combustibles telles que rideaux, tapisseries, couvertures et coussins, décorations, meubles, télévision, etc.
4. Veillez à ce que les bougies soient placées sur un bougeoir **stable** et à une distance suffisante de branches et décoration de Noël.

5. Vaporisez de temps en temps de l'eau sur l'arbre et vérifiez s'il est desséché et s'il perd des aiguilles.
6. Ne plus allumer de bougies sur un sapin de Noël sec.
7. Durant la période des fêtes, placez un seau d'eau et une balayette à proximité du sapin de Noël. Si un objet devait s'embraser, l'endroit concerné peut alors être aspergé avec la balayette préalablement trempée dans l'eau.
8. Éteignez systématiquement les bougies lorsque vous vous rendez dans une autre pièce. Les bougies allumées doivent toujours rester sous surveillance !
9. Ne jamais laisser des enfants jouer seuls à proximité de bougies allumées !
10. Les guirlandes lumineuses électriques de l'arbre de Noël doivent être contrôlées quant à d'éventuels défauts avant d'être installées. Par ailleurs, il convient d'observer les recommandations du mode d'emploi.

Fenêtres de l'Avent 2021

Nous avons le plaisir de vous transmettre le planning des fenêtres (illuminées de 18h00 à 20h00) qui auront lieu en décembre prochain. Que chacun se sente le bienvenu en ces instants de joie et de convivialité.

- 30 nov. Arc-en-Ciel, école maternelle, salle communale, Botterens
- 1^{er} déc. Famille Marie-Noëlle et Joseph Rigolet, Imp. du Bossalet 1, Villarbeney
- 3 déc. Familles Philippe et Jean-Daniel Ruffieux, Rte des Baumes 4, Villarbeney
- 4 déc. Famille Didier et Cordula Blanc, Rte des Baumes 7, Villarbeney
- 5 déc. Famille Rachel et Olivier Risse, Ch. de Châtel 16, Botterens
- 6 déc. Familles Monique Grandjean et Christelle Bossy, Rte de Botterens 87, Botterens
- 7 déc. Famille Ophélie et Edouard Repond, Imp. du Jordil 29, Villarbeney
- 8 déc. Familles Solange Grandjean et Marie-Jocelyne Pittet, Rte du Chamois 37, Botterens

- 9 déc. Famille Julia Murith et Olivier Kolly, Ch. du Vany-Blanc 14, Botterens
- 10 déc. Famille Mélanie et Jacques Pittet, Rte du Villard 7, Botterens
- 11 déc. Famille Marie Masset et Benoît, Emile et Charlotte Vaucher, Rte des Baumes 49, Villarbeney
- 12 déc. Chœur-Mixte l'Espérance, Salle communale, Botterens
- 16 déc. Famille Marie-Jo Rauber et l'immeuble, Ch. à Denis 12, Botterens
- 17 déc. Famille Denis et Fanny Dunand, Rte du Chamois 44, Botterens
- 18 déc. Société de jeunesse, Stand de tir, Botterens
- 19 déc. Famille Bénédicte et Olivier Chammartin, La Rochetta 18, Botterens



Marie-Jo Rauber et Murielle Ruffieux



portes brodard

1634 La Roche
026 413 93 00
portes-brodard.ch

Pour l'été 2022, nous recherchons un(e)

Apprenti(e) constructeur métallique

Profil souhaité :

- personne motivée et ponctuelle
- sociable, capable de travailler en équipe

Nous offrons une place intéressante dans une équipe dynamique et dans un environnement de qualité.

Merci d'adresser vos offres par poste ou par mail à :

Portes Brodard SA

Rte de Fribourg 17 – 1634 La Roche
026 413 93 02
eric.brodard@portes-brodard.ch

Annonces



Elevage caprin et Fromagerie artisanale bio

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdo.com



- Vente directe à la ferme de 7h30 à 10h30 (dimanche 10h) et de 16h30 à 18h15
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h de février à octobre
- Visites guidées sur réservation
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et
professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Annonceur



Nous vous aidons à trouver des solutions sur-mesure et à obtenir les subventions existantes !



PROJETS, ÉTUDES,
INGÉNIERIE



EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE



Retrouvez toutes nos offres sur :

www.gruyere-energie.ch
Contact : T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch



Application iGruyère

DISPONIBLE SUR
Apple Store et Google Play

Abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette.